



N° 21

« Trepoline INFO » n° 21 - Décembre 2019 - Editeur responsable : Natacha DELMOTTE

!nfo trepol'ne

PRÉVENTION ET TRAITEMENT DES ASSUÉTUDES

Dans ce numéro:

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL À TREMPOLINE

Asbl Trepoline- 3 Grand Rue à 6200 Châtelet - contact : +32 71 40 27 27

info@trepoline.be

www.trepoline.be

N° entreprise : 0431.346.924

N° Convention INAMI : 7.73.012.78



Qui sommes-nous?

L'asbl Trempline est une communauté thérapeutique qui accueille les personnes confrontées à des problèmes liés à des consommations de drogues légales ou illégales.

La vocation de Trempline est d'accompagner des personnes ayant des comportements de dépendance aux drogues dans un processus d'apprentissage basé sur l'expérimentation et l'entraide afin qu'elles puissent devenir autonomes et s'insérer en société.

Où nous retrouver?

Premier Contact (Alter Ego et Admissions):

Accueil de toute demande du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 ou sur rendez vous

Grand Rue, 3
6200 Châtelet

Tel : +32 (0) 71 24 30 28

Fax : +32 (0) 71 38 25 92

@: sv.premier.contact@trempline.be

Service Tremp'Ose:

Accueil inconditionnel les jeudis et vendredis de 9h00 à 16h00. Les autres jours sur RV.

Rue Grimard, 54

6061 Montignies-sur-Sambre

Tel: +32 (0) 71 22 05 55

@: trempose@trempline.be

Siège administratif et autres services:

du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Grand Rue , 3
B6200 Châtelet

Tel : +32 (0) 71 40 27 27

Fax : +32 (0) 71 38 78 86

@: info@trempline.be

Service Quai Jeunes:

Sur rendez-vous

Rue Grégoire Soupart, 25
6200 Châtelet

Tel: +32(0) 491 23 87 90

@: sv.quai.jeunes@trempline.be

Quand nous rendre visite?

Sur rendez-vous au 071/40 27 27 ou sur demande écrite à sv.resources@trempline.be

Pour information, les visites institutionnelles mensuelles 2020 auront lieu les vendredis:

31/1, 21/2, 24/4, 29/5, 26/6, 25/9, 30/10, 27/11



@asblTrempline





Edito

NATACHA DELMOTTE, DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le social, toujours le social me direz-vous.

Mais que signifie une prise en charge sociale dans une structure de soins résidentielle comme Trempline ?

J'ai récemment lu une définition relative à la fonction de l'assistant social qui a été pour moi source d'inspiration pour l'écriture de cet édi-to.

Je vous la livre car elle me semble être pertinente et cohérente dans le processus de rétablissement de la personne toxicomane que notre ASBL défend depuis toujours. « La profession d'assistant social ou de travailleur social cherche à promouvoir le changement social, la résolution de problèmes dans le contexte des relations humaines et la capacité et la libération des personnes afin d'améliorer le bien-être général. Le travail social intervient au point de rencontre entre les personnes et leur environnement »

Sommaire :

P3: Edito, N. Delmotte

P5: Les « Trempo-Brèves »:

P6: Le travail social à Trempline, comment se décline-t-il?

P9: Collaboration avec nos partenaires

P13: Qu'en pensent nos résidents/tes?

P12: Avec nos partenaires...

P17: A la découverte de nos travailleurs/euses: Maxime Rapisarda

p19: Donnons la parole à nos résidents/tes.

P21: Nos projets

P23: Dans les numéros précédents

L'assistant social à Trempoline intervient dans la globalité du parcours des résidents en gardant toujours un principe de réalité. Par définition, l'assistant social est généraliste mais aujourd'hui, il s'entoure aussi de spécialistes..

En effet, il y a 20 ans, le travail de l'assistant social semblait plus ciblé, exclusivement sur l'axe social. Il revêt aujourd'hui des facettes multiples et variées car sont venues se greffer sur ce travail diverses questions comme le surendettement, d'autres dépendances, la maladie, le vieillissement de la population, la question des migrants, la question des justiciables...

L'assistant social à Trempoline n'aura pas seulement comme objectif ou mission d'aider le résident mais aussi et certainement, de l'orienter, de le coacher, de favoriser l'accès à de nouvelles ressources, de lui donner d'autres repères, de contextualiser, de dimensionner pour in fine lui donner la possibilité d'une réflexion pour aborder la démarche du choix, de la responsabilité de ses actes et de ses engagements.

La ligne pédagogique établie avec le résident se veut évolutive et respectueuse de ses capacités, compétences et de son parcours de vie.

Finalement, tout à Trempoline et tous à

Trempoline, nous oeuvrons à développer les compétences psycho-sociales là où elles sont car elles existent...



Bonne lecture, Natacha.

Ah social! quand tu nous tiens...et bien oui à Trempoline, il tient à bout de bras certains résidents en leur redonnant confiance dans leurs compétences de vie notamment sociales, en leur donnant foi en un avenir réaliste et les tournant non seulement vers leurs droits mais aussi vers leurs devoirs de citoyens.

Les « Trempo-Brèves »

FABIENNE VANBERSY



Les services de “Premier Contact” (Admissions, Ambulatoires et Alter Ego) se sont installés dans leurs nouveaux locaux.
Retrouvez-nous au 3 Grand Rue Châtelet!



“Je suis très satisfait de mon stage à Trempoline; c’était une expérience très enrichissante. J’ai vu beaucoup de bonnes pratiques sur l’organisation du travail de prévention pour les jeunes, j’ai pu observer comment les spécialistes en Belgique envisagent le traitement des assuétudes, et en apprendre davantage sur la façon d’organiser le travail en communauté thérapeutique. J’ai atteint tous mes objectifs de stage.”

Dariusz Bledowski, de MONAR— Pologne (extrait traduit de son document 3a “feed back après mon stage” de la méthode Ecett



Le groupe CT en expérience extérieure en septembre dernier.

« Cela paraît toujours impossible jusqu’à ce que ce soit fait »

N Mandela

L'accompagnement social de nos résidents: en quoi consiste t il?

INTERVIEW DE VINCENT MIOT, MEMBRE DU SERVICE SOCIAL DE TREMPOLINE; RÉALISÉ PAR C. DELMARCELLE.



Vincent est assistant social au sein du service social de Trempline depuis une bonne vingtaine d'années.

Être « AS » à Trempline, qu'est-ce que cela représente? Quelle est la part de travail social et de travail éducatif ?

Le travail social à proprement parler, si on veut amener le résident à l'autonomie et le sortir de l'assistanat, amène automatiquement un travail éducatif. Notre mission à tous c'est d'apprendre au résident en quoi consiste telle ou telle démarche, l'accompagner dans un premier temps et ensuite le laisser se débrouiller. Il faut amener le résident à gérer lui-même sa situation et pas que ce soit le travailleur social qui la gère pour lui. Ma vision du travail social c'est celle-là. Et c'est pour cela que je suis en cohérence avec ce que je fais ici.

C'est amener le résident à prendre conscience de sa situation sociale, lui faire établir un état des lieux, un inventaire des problèmes à régler par ordre de priorité ou d'urgence, en le soutenant dans les différentes démarches qu'il va devoir entreprendre mais certainement pas en les faisant à sa place.

Concrètement, il y a-t-il un profil type au niveau social des bénéficiaires de Trempline ?

Ce profil me fait penser à une photo de l'Amazonie. Il y a parfois des situations très simples, mais c'est assez très rare. Dans 85% des cas, les bénéficiaires arrivent avec des situations sociales désastreuses et très compliquées. Ces situations impactent toutes les sphères sociales. Surtout les finances où l'on retrouve un surendettement important. Des problèmes de justice car dans la plupart des cas les résidents ont un passif judiciaire très lourd à prendre en considération.

Il y a donc un important travail de coordination à faire entre la justice, le résident et la situation dans laquelle il évolue. Le volet financier « justice » est parfois impressionnant et ne peut absolument pas être mis de côté. Au-delà d'un endettement pur et simple, il y a aussi le volet dettes pénales et indemnisation des parties civiles, des travaux d'intérêts général aussi.

Tout au long des années que tu as passées ici à Trempline, as-tu pu percevoir une évolution, un changement au niveau des différents problèmes ?

Très clairement, oui. Le profil de la personne toxicomane a beaucoup changé et sa situation sociale s'est fortement complexifiée, surtout en matière d'endettement. Au début, nous étions confrontés à des problèmes plus classiques où il y avait simplement un problème

de revenus et/ou d'assurabilité avec des cotisations mutuelle impayées. Finalement avec quelques démarches simples, la situation était réglée.

Aujourd'hui, on parle de poly-toxicomanie. On pourrait faire un parallèle au niveau de la trajectoire sociale. On pourrait parler de problèmes poly-sociaux, tellement l'endettement a explosé, de même que les situations en matière de justice. On doit être sur tous les fronts en même temps. Alors qu'avant, on avait des profils types tandis qu'aujourd'hui, on ne sait jamais réellement à quoi s'attendre.

Un peu plus tôt, nous avons abordé le rôle éducatif qu'avait aussi l'assistant social dans l'institution. Au niveau de l'apprentissage de la gestion d'un budget mensuel, comment colaborez-vous avec les éducateurs ?

Effectivement, la base de tout est de pouvoir régulariser les différents pôles sociaux. Et l'aspect financier est toujours le nerf de la guerre et est très important.



Une fois cet objectif atteint, il y a toute une série d'outils que l'on utilise en lien avec la structure pour faire prendre conscience au résident du montant de ses revenus et de ses charges. On lui fait imprimer ses extraits de compte régulièrement, apprendre à faire des propositions correctes et responsables sur des achats éventuels que ce soit d'ordre matériel ou vestimentaire. Tout ceci au travers de la structure et des outils disponibles. Je pense notamment aux groupes de week-end. Si le résident propose de passer un week-end à l'extérieur avec d'autres résidents, il doit budgétiser cette sortie dans un

cadre très précis. Il y a toute une concertation, une confrontation avec le groupe et le staff. Ceux-ci peuvent par exemple attirer son attention en lui rappelant qu'il bénéficie d'un RIS à 900 euros alors qu'il propose une sortie week-end à 200 euros. N'y aurait-il pas un déséquilibre entre ses rentrées et ses sorties ?

Au niveau de la phase de réinsertion, on utilise la « grille des dépenses » en lien avec le bilan financier. Cette grille permet de définir avec précision quel est le pôle où l'on dépense le plus. Cette grille des dépenses est un agenda mensuel avec les différents pôles d'activités (tabac, hygiène, sorties, loisirs, ...). Chaque dépense doit y être notée de manière exhaustive. En fin de mois, les totaux sont faits avec l'éducateur et on peut constater avec précision s'il y a des choses à réajuster et dans quel domaine. Les outils utilisés en réinsertion ont une visée plus individuelle et plus spécifique à la situation du résident pour l'amener à gérer son budget en autonomie.

Dans ta manière de faire les choses au sein de l'institution, il y a-t-il quelque chose que tu aimerais améliorer ?

Dans le travail social, on peut toujours tout améliorer. On ne peut pas se satisfaire du peu... On pourrait améliorer très certainement le partenariat avec les inter-



venants extérieurs. Sans nous vanter, nous sommes assez réactifs et nous sommes souvent confrontés à la lenteur des organismes que nous sollicitons. Nous sommes souvent balayés de gauche à droite avec une perte de temps très précieuse pour la régularisation d'un résident. C'est dommageable pour la trajectoire du résident.

Je fais ici le lien avec la question que tu m'as posée précédemment : comment conçois-tu le métier d'assistant social?

C'est une fonction de médiateur ...essayer de trouver un juste milieu entre le besoin réel de la personne et la difficulté de lui fournir une réponse adéquate, claire et concrète. La lenteur administrative des organismes qui doivent fournir ces réponses amène parfois le résident à se décourager. Dans ce cas, notre travail sur la notion « d'espoir » est aussi important dans le travail social. Il faut travailler cet aspect parce qu'autrement on ne les accroche pas et cela les démotive.



Qu'est ce qui pourrait améliorer la collaboration avec les organismes extérieurs ?

Il ne faut pas non plus en faire une généralité. L'extérieur peut poser problème en termes d'accessibilité: je pense notamment au numérique: cette fracture-là est bien réelle pour notre public.

Par exemple, si on veut contacter l'administration fiscale, téléphoner est quasi peine perdue.

Il faut pouvoir travailler avec Internet. Cela aussi peut être un frein pour le résident qui ne sait pas forcément comment cela fonctionne. Utiliser les moteurs de recherche, remplir un formulaire de demande, se créer un profil, voire une adresse mail... pour eux c'est assez lourd. Il y a parfois des pertes de temps qui multiplient les problèmes; alors que si on pouvait avoir un contact direct avec un interlocuteur, ce serait plus facile pour eux.

Les relations avec tous les organismes extérieurs sont souvent compliquées mais on explique au résident que c'est la réalité de tout un chacun et qu'il devra faire avec.

Il faut être créatif, inventif...et ne pas lâcher prise: c'est aussi instructif pour nos bénéficiaires.

Mais je dois dire aussi que nous avons beaucoup d'interlocuteurs très à l'écoute et très réactifs lorsque des liens plus personnels ont été créés.

Merci Vincent!



Collaboration de notre Service social avec les partenaires sociaux.

INTERVIEW DE MME BULTEZ, CPAS CHÂTELET; RÉALISÉE PAR V.MIOT.



Madame Bultez est responsable du service social du CPAS de Chatelet, partenaire incontournable de Trempline.

Quelles sont vos missions générales au niveau d'un CPAS ?

Au niveau du CPAS, il y a deux grandes aides qui sont apportées. D'une part, il y a l'octroi du Revenu d'Intégration Social (RIS) en fonction des différentes conditions qui doivent être réunies pour pouvoir en bénéficier. D'autre part, il y a l'aide sociale, qui correspond à toute aide dont une personne pourrait avoir besoin pour pouvoir mener une vie conforme à la dignité humaine.

En ce qui concerne les bénéficiaires de Trempline, il s'agit en majeure partie d'une aide au RIS. Quand ces personnes arrivent chez vous, soit ils ont un droit à des allocations sociales soit ils n'ont aucun revenu. Donc le premier contact pour le résident est un fax et un coup de fil de son référent social. La première chose est d'examiner notre compétence en fonction du domicile de la personne. Il y a aussi parfois une particularité liée à l'existence d'une condition de justice.

A partir du moment où nous avons établi la

compétence, je transfère le dossier à un collègue qui deviendra la titulaire du dossier et qui va l'instruire. Elle va déterminer si la personne réunit toutes les conditions nécessaires pour l'octroi du RIS. Si tel n'était pas le cas, nous prévenons Trempline et nous transférons le dossier au CPAS compétent.



Comment établit-t-on la compétence de la personne demandeuse ?

Au moment de son entrée à Trempline, on regarde si la personne a une résidence habituelle, soit un domicile. Si c'est bien le cas, c'est le CPAS du lieu de domicile qui est compétent. S'il s'agit d'une personne qui est radiée des services de la population, alors le CPAS compétent sera celui du lieu où le besoin se fait sentir. Dans ce cas, Trempline étant situé sur Châtelet, ce sera le CPAS de Châtelet qui sera compétent. Ceci depuis 2014.

Lorsque la compétence est établie, le relais est pris par une référente sociale qui fait partie de l'équipe que vous dirigez.

Nos résidents doivent se rendre chez vous avec une série de documents bien précis. Quels sont-ils ?

Pour commencer, sa carte d'identité. Des documents qui démontrent ses sources de revenus et ses charges éventuelles. Il est déjà arrivé que certains aient des dettes. Si ces dettes sont des petits montants, en général c'est l'équipe sociale de Trempoline qui gère les remboursements. Par contre, s'il s'agit d'un surendettement, nous réorientons vers un service de médiation de dettes mais bien sûr en tenant compte du fait que la personne ne bénéficie que d'un RIS et qu'il y a des frais d'hébergement chez vous, il semble évident que l'on ne peut pas faire de miracles.



Certains de vos résidents ont droit à des indemnités de mutuelle. Il se peut que nous octroyons tout de même le RIS à titre d'avance le temps de la régularisation mutuelle et que nous récupérions ces sommes directement auprès de l'organisme. Par contre si la personne perçoit déjà ses indemnités et que le montant de ce revenu est au moins équivalent au montant du RIS au taux isolé (même si vos

résidents sont domiciliés chez vous, ils sont considérés comme isolés), alors nous n'octroyons pas d'aide supplémentaire.

Pour Trempoline, ce qui est important c'est de placer le résident au centre des démarches qui le concerne. Par rapport à cette dynamique, comment faites-vous ?

Nous souhaitons rencontrer la personne au moins une fois. Votre résident se rend à notre convocation accompagné en général d'un bénévole, Maxime ou d'un autre résident plus avancé dans le programme. Si pour une raison déterminée, le résident ne pouvait se rendre à notre convocation, on s'arrange par différents moyens de communication.

Nous avons essentiellement un travail de partenariat avec le CPAS de Châtelet, dans les règles de la déontologie. Dans le cas d'un départ de l'un de nos résidents, vous êtes aussi systématiquement prévenue. En effet, après son départ, il appartient au résident de reprendre les choses en mains. Nos résidents sont prévenus qu'une fois parti, le CPAS en sera averti. Les sommes qui lui sont dues et versées sur le compte de Trempoline lui restent dues. Mais une fois parti, les sommes indues seront reversées au CPAS.

Souvent quand l'un de vos résidents part, on ne sait pas où il se trouve. Pour nous, notre mission s'arrête là. Mais il arrive aussi très régulièrement que certains reviennent. Donc nous rouvrons son dossier.

J'ai juste une petite remarque. Bien souvent, les résidents sont domiciliés à Trempoline.

Quand ils sont partis, merci de veiller à faire la radiation du domicile dans les plus brefs délais parce que cela peut avoir un impact pour notre centre.

Par rapport à votre mission, jusqu'à quel stade allez-vous avec le résident ?

Pour les personnes qui remplissent les conditions pour percevoir un RIS, si nous n'avons pas de demande spécifique, nos missions s'arrêtent à l'octroi du RIS. Le reste est géré par vous. Mais nous pourrions intervenir dans certaines matières : votre résident a besoin d'une paire de lunettes ou de soins dentaires, alors il peut introduire des demandes plus spécifiques. A ce moment, dans le cadre des aides sociales, nous pouvons intervenir. En fonction de la situation de la personne, une prise en charge est déterminée. Elle peut être non remboursable, partiellement remboursable ou totalement.

On peut octroyer également une aide spécifique au paiement de la pension alimentaire. Si la personne perçoit un RIS, le CPAS veut intervenir dans le paiement de la pension alimentaire à raison de 50% du montant et plafonné à 91,66€. Il en va de même aussi pour

les cotisations mutuelle en retard. Les montants sont parfois importants pour vos résidents. Le CPAS peut intervenir également dans ce cadre pour régulariser leurs situations au niveau des soins de santé.

Au niveau de cette collaboration dans le triangle référent social Trempline, Résident, référent social CPAS, constatez-vous des difficultés ?

Je n'ai aucun retour négatif au niveau de mes collègues. Quand je centralise tous les dossiers à présenter au Conseil deux fois par mois, je n'ai pas non plus de retours négatifs. Ici, je sais que nous avons un dossier qui va être refusé en l'état parce que nous attendons des nouvelles au niveau de la mutuelle. Évidemment, si par la suite il s'avérait que le dossier soit accepté, le CPAS interviendrait avec effet rétroactif.

L'objectif du résident est d'arriver en fin de Communauté Thérapeutique. A partir de là, votre mission se termine. Le dossier est réorienté vers notre centre de réinsertion situé à Lodelinesart. Est-ce que vous transférez le dossier du résident au CPAS de Lodelinesart ou c'est au résident lui-même à réintroduire une demande auprès de ce CPAS ?

Sur cette question, je reste très mitigée. Vous devez savoir que quand nous nous estimons incompetents, on transmet à l'autre CPAS. Qui lui va dire je suis bien compétent, j'accepte le dossier ou qui dire je suis incompetent et je ne prends pas ce dossier. Dans ce cas, il existe un service au niveau du ministère qui doit



trancher sur le conflit de compétence entre les deux CPAS.

Pour le moment, je dois bien reconnaître que nous sommes dans le flou artistique. Dernièrement, nous avons eu un dossier où il était stipulé que Trempoline n'était pas une institution reconnue alors que d'autres documents nous disent tout à fait l'inverse. Et en ce qui concerne Lodelinsart, c'est un peu pareil.

Nous avons déjà eu quelques dossiers où nous nous sommes retrouvés compétents et d'autres où c'était le CPAS de Lodelinsart qui l'était.

Maintenant ce que je peux vous dire c'est que quand la personne se trouve dans une situation de réinsertion, quel que soit le CPAS compétent, on peut se mettre dans une position plus d'accompagnement et conclure un projet individualisé d'intégration sociale (PIIS). Ce PIIS se base sur une insertion sociale ou professionnelle. En fonction de la situation sociale, financière et ou familiale de l'intéressé, la priorité sera peut-être de se trouver un logement, une formation professionnelle, un travail. De toute façon, il aura la possibilité de bénéficier d'un accompagnement auprès du CPAS.



A ce niveau, on peut mettre en évidence la complémentarité entre vos services et les nôtres. La Réinsertion chez nous prône les mêmes missions. Pour conclure, avez-vous des retours de résidents ? Vous en avez revus dans un autre contexte ?

Très peu en réalité. Mais je pense ici à une personne en particulier. Je l'avais suivie pendant son séjour à Trempoline. De par son parcours de vie, elle se retrouve à nouveau sur Châtelet suite à une sanction chômage. Mais nous n'avons pas de retour systématique d'une fin de programme.

En tous les cas, voici un point sur lequel nous devrions être plus attentifs. Il serait intéressant que nous vous fassions part de l'évolution et de la fin de programme d'une personne que vous avez suivie pour nous.

En général quand une personne n'a plus besoin de l'aide du CPAS, c'est qu'a priori « tout se passe bien ». Nous sommes le dernier rempart. Mais cela nous fait toujours plaisir de recevoir des nouvelles des personnes que nous avons suivies.

Personnellement, je trouve qu'il y a un très bon suivi de l'équipe sociale de Trempoline puisque nous sommes très peu sollicités. Pour moi, c'est que tout roule.

Coordonnés du CPAS de Châtelet:

cpas.chatelet@skynet.be

071 24 41 10

Rue du Beau Moulin 80,
6200 Châtelet

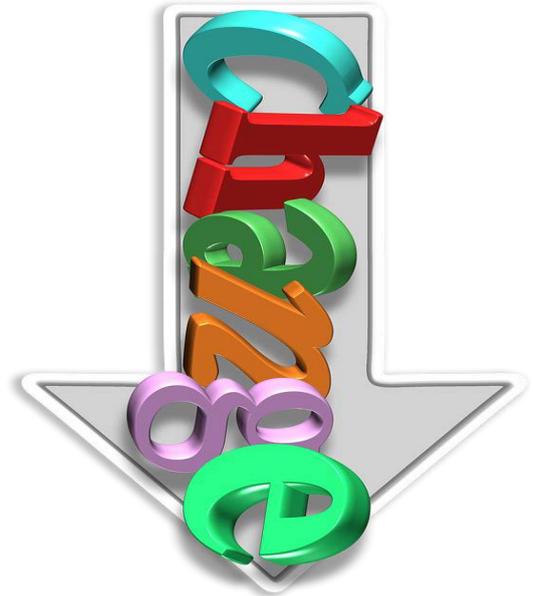
Le service social de Trempoline, vu par un ancien résident.

Jean-François (prénom d'emprunt) est un ancien résident de Trempoline. Il a clôturé son programme thérapeutique le 16 septembre de cette année. Nous lui avons demandé sa vision de l'aide apportée par le service social tout au long de son cheminement.

Quand tu es arrivé à Trempoline, où en étais-tu au niveau social ? A quel désordre social étais-tu confronté ?

J'avais déjà un règlement collectif de dettes en cours. Un règlement collectif de dettes c'est un ordre judiciaire qui permet de geler les intérêts de la dette afin de la rembourser sur une durée de 7 ans pour moi. J'étais complètement perdu parce que tous mes revenus partaient chez un administrateur de biens. Je ne savais plus combien ni quand cela se terminait. Tout était un peu flou.

N'ayant plus confiance en moi, j'étais perdu dans tout. Je ne savais plus gérer mes papiers. La seule chose que je savais encore faire, c'était un virement. Au premier rendez-vous que j'ai eu avec Vincent, une ligne de conduite qui a été établie.



Est-ce que cela a engendré des peurs ? Est-ce que cela aurait pu à un moment donné mettre ton processus thérapeutique en danger ?

Aujourd'hui, je peux dire que si je n'avais pas mis tout en place avec le service social, ma situation aurait pu mettre en danger mon processus thérapeutique. Très certainement. C'était très important de pouvoir me dire : voilà, j'ai ça, ça et ça à payer. Cela va me revenir à autant par mois et de pouvoir faire un budget. C'est ce qui me permet aujourd'hui de gérer et d'équilibrer mon budget, de mettre des sous de côtés pour payer mes factures et de me sentir en sécurité. J'ai appris à avancer. Envoyer un mail, faire des recherches, payer une facture, avant mon entrée à Trempoline, c'était inimaginable, les factures, elles s'entassaient. Je ne les ouvrais même plus.

Dans ton processus d'accueil, il y avait aussi un axe important pour toi. Celui de la parentalité. Tu es papa d'une petite fille. Il y avait aussi beaucoup de laisser-aller dans ce domaine. Tu ne payais plus tes pensions alimentaires. Tu ne voyais plus ton enfant. Il y avait un jugement que tu ne respectais plus. Pourrais-tu un peu nous expliquer ton évolution au niveau parentalité en lien avec le social ?

La parentalité était un aspect important puisque c'était l'axe motivationnel de mon rétablissement. Quand on m'a dit à l'accueil, il va falloir attendre avant que nous commençons vraiment les démarches. Nous devons voir si toi tu es apte à pouvoir rétablir un lien avec ta fille. Cela m'a fait assez mal. Il y avait un jugement et j'avais une série d'obligations à remplir avant d'avoir le droit de voir ma fille. J'avais du mal à l'entendre. Je voulais que cela se fasse tout de suite. On m'a bien fait comprendre que je devais d'abord me rétablir et payer ce que je devais payer. Je me suis remis à payer mes pensions alimentaires.



Nous avons dû retravailler avec toi la prise de responsabilités sur le paiement des pensions alimentaires. La deuxième démarche avec le service social a été de rencontrer un avocat en vue d'une médiation.

La première entrevue avec ma fille s'est bien passée. Dans ma tête, je ne m'y attendais pas. A cause de ma consommation, je pensais avoir perdu mes droits. Là aussi, j'étais dans le flou. L'avocat m'a rassuré à ce sujet. La mère avait la garde exclusive parce que je n'avais pas pu assumer. Le fait de me remettre à payer mes pensions alimentaires m'a permis de présenter un dossier auprès du tribunal de la famille pour entamer une procédure. Sur les conseils du service social et du service famille, j'ai attendu un peu. Nous sommes restés en médiation.

Cela a plutôt bien fonctionné puisqu'une visite a été organisée le jour de la fête des pères, il y a un an. Et je remercie le service social et le service famille pour ce chouette moment, et surtout la coordination entre les deux services. Aujourd'hui, je repasse le 12 décembre au tribunal et le 12 janvier j'aurai un jugement. Et c'est grâce à vous tous.

Tu parles ici de la bonne coordination entre les services et entre les secteurs. Est-ce que tu veux dire par là que tu t'es senti soutenu dans tes démarches de manière générale ?

On se sent soutenu et c'est précisément cela qui nous manque quand on est à l'extérieur. On a plus confiance en soi et ici, tous les services de l'institution te redonnent cette con-

fiance en soi. Et si aujourd'hui, j'ai pu recréer des liens avec des personnes à l'extérieur, c'est grâce à cette confiance que j'ai retrouvée.

Les informations passent de service en service. Je me rends compte en fait que les différents travailleurs ont fait ensemble plein de choses pour moi, pour me faire avancer dans mon processus et c'est très important de se sentir aidé.



Si on passe au côté social en réinsertion, avec toute la gestion qui est différente, beaucoup plus autonome par rapport à la phase d'accueil ou de communauté thérapeutique, comment t'es-tu senti finalement avec un cadre sans cadre ?

C'était très bizarre. Ce qui m'a fait peur c'est la fameuse grille de dépenses. Je me suis dit qu'on me fliquait. Mais non... Tout ce que j'ai appris à faire avec mon référent social dans les deux premières phases, j'ai dû le mettre en application seul en RS: établir et gérer mes dépenses, faire un bilan en fin de mois,...pour voir si je fais bien ou pas ou si je me suis trompé quelque part.

Quand je faisais mon bilan financier avec toi, je me rendais compte que je pouvais tenir un budget. Chose que j'étais incapable de faire auparavant. Tu m'aurais dit avant que je ne

rentre ici : voilà tu as 1300€ par mois et tu vas vivre et te faire plaisir avec ce montant, je t'aurais répondu que c'était pas possible.

En RS, on est dans un cadre beaucoup plus ouvert mais on est tout de même encore soutenu.

As-tu rencontré des difficultés par rapport à cette autonomie ou ce que tu as reçu pendant les 10 premiers mois de ta thérapie t'as semblé suffisant ?

Ce qui a été le plus difficile c'est d'avoir des sous sur mon compte et d'avoir envie de me faire plaisir, de m'acheter un truc un peu plus fun... Je me souviens, je me suis acheté une montre. Je me suis dit que j'avais bossé dur pour arriver là et que je méritais un bonus. Cet achat a été accepté mais il y avait tout de même une limite : je ne pouvais pas tout dépenser. Aujourd'hui, je sais me faire plaisir même si je sais parfaitement que je dois remettre des sous de côté.



Tu as bien réussi le virage en réinsertion. Tu as continué à gérer tes revenus en bon père de famille. Aujourd'hui, tu as clôturé ton programme et tu vis seul en toute autonomie avec toute la gestion émotionnelle, affective, relationnelle, financière, sociale, comment tout cela se passe-t-il ? As-tu encore des points sur lesquels tu dois rester vigilant ? Un appartement, un loyer plus important, une formation professionnelle avec un revenu mutuelle... Comment ça se passe pour toi ?

Je fais tout et tout seul. Je me suis démerdé pour trouver un stage pour l'école ; j'ai envoyé des mails à la mutuelle pour constituer un dossier pour être suivi pendant ma réinsertion sociale... Je ne pouvais plus faire tout ça. Maintenant avec de la confiance en moi, je refais seul toutes ces démarches. Quand je ne sais pas, je demande. Chose que je ne faisais jamais avant. Je me renseigne, je demande de l'aide et puis je fais seul. Je ne suis pas assisté.

Aujourd'hui, je réalise le chemin parcouru depuis mon arrivée à l'accueil il y a deux ans : je suis à l'école, avec mes parents ça se passe bien, je peux même leur offrir un cadeau d'anniversaire, le lien social nickel...

Pour moi, le service social est tout aussi important que les éducateurs. Parce que si tu sors d'ici en ayant réussi ta thérapie mais que tu as toujours 4000 euros de dettes, à un moment tu ne vas peut-être pas savoir gérer tes émotions parce que tu vas avoir une facture de 4.000 euros et que tu as rien mis en place pour gérer ça.

Pour clôturer cet entretien, si tu devais donner un conseil riche de ton expérience thérapeutique et social, de ton réapprentissage, à de futurs bénéficiaires, quel serait-il ?

Pour moi, il ne faut surtout pas négliger le volet social. C'est un des aspects les plus importants pour une bonne réinsertion. Tu dois mettre des choses en place dès le départ même si tu sais que tu ne vas pas tout régler sur 12 mois de thérapie. Quand tu termines la CT et que tu commences la RS, il est primordial d'avoir mis tout ce volet en ordre. Tu seras plus léger pour redémarrer. T'es tranquille, tes dettes sont payées et tu vas pouvoir gérer le reste pour avancer.



A la découverte de nos travailleurs:

Maxima Rapisarda,

INTERVIEWÉ PAR CECILE DELMARCELLE.

Maxime, bénévole au service social depuis 12 ans.



Comment es-tu arrivé chez Trempline ? Quelles sont les raisons qui t'ont poussé à travailler comme bénévole chez nous ?

A l'époque, j'ai vu une annonce dans le fax-info. Je ne savais pas trop bien à quoi m'attendre mais j'étais intéressé à faire du bénévolat et rendre service aux autres. J'ai eu un entretien avec le responsable du service social et avec la direction.

C'était ta volonté d'être intégré dans l'équipe sociale ou tu voulais être bénévole à Trempline mais sans avoir d'idée précise sur le secteur ?

Au départ, je voulais faire du bénévolat. Pas spécialement dans un service social. Mais il se fait que le service social avait besoin de quelqu'un pour donner un coup de main.

Est-ce que tu pourrais nous dire ce que tu fais précisément pour le service social ?

Je fais les accompagnements des bénéficiaires pour leurs démarches sociales et administratives. Je vais à l'administration communale, à la poste ou aux rendez-vous fixés avec les assistants de justice. Les démarches sont planifiées en équipe avec les assistants sociaux.

Lors d'une réunion, on définit les démarches prioritaires en fonction de l'urgence. Par exemple, on est parfois obligé d'aller vite pour mettre en ordre le domicile d'un bénéficiaire. Mais ma démarche est toujours faite à la demande du référent social.

Rencontres-tu des difficultés dans l'encadrement et l'accompagnement d'un bénéficiaire ? Comment ça se passe avec le bénéficiaire ?

Le résident est prévenu par son référent social ou son éducateur qu'il va avoir une démarche à faire avec moi. Bien souvent, je ne connais pas le résident. Donc toute la difficulté réside dans la construction d'un lien avec lui. J'accompagne le résident à l'extérieur mais dans le cadre des règles internes à Trempline. Ces règles sont : pas de contact, pas de consommation, pas de conversation sur le produit.

J'essaie de construire un climat de confiance avec le résident en parlant avec lui, en lui rappelant les règles et en étant bienveillant. Le plus souvent, ça passe et parfois ça casse. Parfois une simple conversation sur son parcours, ses difficultés à Trempline suffisent. Je suis là et je l'écoute.

Dans 99 % des cas les relations se passent bien. Parfois, il y a des déplacements avec un résident où il faut rappeler les règles à plusieurs reprises et lui demander de se tenir correctement.

Mais en général, je ne rencontre pas de problème particulier.

Dans le côté relationnel avec le résident, est-ce que tu fais parfois part de tes observations au sein des équipes ? Ce sont des démarches extérieures, peut-être que le résident se montre sous un autre visage avec toi à l'extérieur ? Est-ce que tu collabores directement avec les staffs dans les différents secteurs ou avec l'assistant social ?

Bien souvent, il y a un retour auprès de l'AS qui suit le résident sur l'aboutissement de la démarche sociale. Il y a aussi un retour à l'éducateur sur la conduite et les éléments de conversation du résident pendant la démarche qu'elle se soit bien passée ou non. Tout cela dans l'optique de contribuer au bon rétablissement du résident.

Au niveau de tes relations avec les membres des différentes équipes, te sens-tu à l'aise, te sens-tu intégré ? Aussi avec les interlocuteurs extérieurs (agent de quartier, l'administration communale, ...) ? Comme ça se passe pour toi ?

Je me sens à l'aise au sein de l'équipe sociale. Je les côtoie tous les jours. J'ai un bureau pour moi. Avec l'agent de quartier et les assistants de probation, je me sens aussi très à l'aise. Avec les éducateurs des autres services, en général ça se passe bien aussi.

Tout se passe bien. Tu en retires beaucoup de positif pour ton développement personnel. Mais y vois-tu tout de même un inconvénient ?

J'aime beaucoup ce que je fais et je suis très à l'aise mais il y a effectivement des inconvénients. Parfois des déplacements qui ne peuvent pas se faire au sein de l'institution parce qu'il y a un problème dans la dynamique de la communauté et le résident ne peut pas sortir ou il est en sanction. Il y a aussi des déplacements présentés comme des urgences, alors qu'ils ne le sont pas.

Pour terminer, puis-je te demander ce que ça représente pour toi personnellement d'être bénévole au sein d'une institution ?

Pour moi, l'important, c'est rendre service aux autres et me sentir utile. Ce qui est très agréable aussi c'est la sensation de faire partie intégrante d'une équipe au sein de l'institution. Je suis volontaire mais je suis aussi un professionnel et c'est assez valorisant pour moi d'être considéré comme tel.



trempol[!]ne

Donnons la parole à nos résidents...

PAR CÉCILE DELMARCELLE



Entretien à bâtons rompus avec M; résident actuellement en phase de communauté.

Il a commencé son programme chez nous milieu avril 2019. Il nous parle de ses difficultés sociales et de l'aide apportée par notre service social.

Pourrais-tu un peu nous expliquer les difficultés que tu as rencontrées au niveau de ta situation sociale avant de commencer ton programme ici ?

J'attendais toujours la dernière minute pour payer mes factures. Je ne mettais rien en place pour gérer ma situation sociale. Pendant que j'étais dans la consommation, j'ai finalement demandé une gestion de mon budget à l'extérieur. Cela m'a pas mal aidé mais aujourd'hui ce n'est plus ce dont j'ai besoin. J'étais en médiation de dettes avec le CPAS.

Pourquoi ça n'a pas fonctionné avec le CPAS ?

Ce n'est pas que cela n'a pas fonctionné parce qu'ils ont mis des choses en place. Ils payaient tout ce qu'il y avait à payer mensuellement mais aujourd'hui je n'ai plus besoin de cela. Je pense que devenir responsable de la gestion de son argent c'est une manière de devenir responsable de sa vie. J'ai envie de me débrouiller tout seul.

Donc tes difficultés étaient d'ordre financier. Pour tous tes autres documents, est-ce que tu avais des difficultés de compréhension ou de gestion ?

De compréhension, non. Mais je baissais vite les bras. Dès qu'il y avait quelque chose qui ne me convenait pas, je n'allais pas au bout des démarches administratives et sociales. Je pense que c'est cette attitude qui m'a apporté pas mal de dettes.



Avant de rentrer ici, j'avais déjà fait un RCD (règlement collectif de dettes) qui s'était mal passé à cause de mon incompréhension de la situation, à cause de ma consommation. J'avais déjà fait un passage à Trempoline et nous avons mis à nouveau un RCD à ce moment que j'ai respecté.

A ton arrivée, comment s'est passé ton premier entretien social avec ta référente ? Tu y voyais clair dans ta situation ou ta référente t'a amené certains éléments de compréhension qui t'ont permis d'acquérir le niveau auquel tu te trouves, c'est-à-dire la gestion autonome ?

J'avais des acquis de mon précédent passage : la lecture d'un courrier par exemple, bien prendre le temps de comprendre ce qui est écrit, de téléphoner pour poser des questions et éventuellement demander des conseils si je n'y arrive pas seul. Pour moi, c'est dépasser mes peurs et ne plus rester dans le flou. Je peux ainsi vraiment prendre ma situation sociale en main et de ne pas rester sur des peurs qui ne sont sans doute pas fondées en réalité.

Tu nous dis tout le bénéfice de l'aide que Trempoline t'a apporté au niveau de la gestion de ton dossier social. Vers quoi tu vas aujourd'hui ? Penses-tu avoir eu assez d'outils ou te manque-t-il encore des éléments ?

Mes deux passages à Trempoline m'ont énormément apporté. Je voulais absolument régler ma situation sociale, surtout mes dettes. Régler ma situation judiciaire aussi, ce qui est en cours. Aujourd'hui, tout est mis en place.

Dans deux mois, tu vas passer en phase de réinsertion. La permanence sociale va sensi-

blement changer. Tu ne seras plus autant en proximité avec le service social. As-tu des craintes ou estimes-tu avoir assez d'outils en poche pour te débrouiller seul ?

Aujourd'hui, je n'ai pas de crainte par rapport à cela. Le travail que j'ai fait avec le service social m'a permis de comprendre que je dois garder trois choses en tête : d'avoir toujours un revenu, peu importe son origine, mutuelle, cpas ou autre... ; ensuite ma situation d'endettement et ma situation judiciaire. Aujourd'hui, il me semble que j'ai assez d'acquis pour maintenir tout cela à jour.

Ces trois situations doivent être regardées avec attention quotidiennement ou mensuellement pour ne pas rencontrer de soucis. Je n'ai pas de crainte par rapport à cela : je sais ce que j'ai à faire.

Comment envisages-tu ta perspective de réinsertion ? Tu parles de garder un revenu mais tu ne parles que de la mutuelle ou de la CPAS. As-tu d'autres perspectives de réinsertion ?

Bien sûr que non. Il faut que je trouve un travail. Le service social m'a aussi permis de comprendre qu'il ne fallait pas négliger les avantages sociaux dont je pouvais bénéficier en raison de mes problèmes de santé. En discutant avec Annika, j'ai compris que malgré mon problème de santé qui est présent et qui restera présent pas mal de temps, j'ai d'autres perspectives comme le travail, sans tout miser sur cet aspect. J'ai appris qu'on peut profiter des avantages sociaux dont on peut bénéficier sans en avoir honte. Je ne dois pas m'arrêter là-dessus.

Je vais essayer de trouver du travail.



NOS PROJETS

TREMP 'OSE A ENCORE BESOIN DE VOUS!



Mobilier, matériel de cuisine, matériel de loisirs et de sport, matériel de jardin et outils travaux manuels, de matériel d'hygiène et d'entretien, de **matériel pour leur buanderie.**

Contactez-les au 071/22 05 55 ou par mail à
Trempeuse@trempline.be

Vous pouvez également soutenir financièrement cette initiative en faisant un don sur le compte:

BE36 0682 0698 4081

(attestation fiscale fournie dès 40€/an)

Merci pour votre générosité!

AIDEZ-NOUS À RÉALISER CES PROJETS QUI SOUTIENDRONT DIRECTEMENT NOS RÉSIDENTS SUR LE CHEMIN DE LEUR RÉTABLISSEMENT !

Continuer à aider nos résidents, c'est un geste concret de solidarité!

NOS PROJETS 2020-2025

Le remplacement du véhicule du service Re-Sources

La rénovation de la cuisine en RS

Le remplacement des vinyles-sols de la maison de réinsertion

Les activités proposées dans la cadre du soutien à la parentalité

La rénovation des chambres de la Communauté Thérapeutique

L'aménagement extérieur pour la section Kangourou (terrasse, plaine de jeux, jardin)

Aidez-nous à financer ces projets
en faisant un don sur le compte:

BE36 0682 0698 4081.

(attestation fiscale fournie dès 40€/an)



Merci pour votre générosité!

L'asbl Trempline est très vigilante quant à l'utilisation des dons reçus. Les comptes annuels sont soumis à l'examen d'un expert-comptable agréé.

L'asbl Trempline adhère au code éthique de l'Association pour une Ethique dans les Récoltes de Fonds (AERF). Ceci implique, notamment, que les donateurs ont le droit d'être informés au moins annuellement de l'utilisation des fonds récoltés.

Ces informations sont disponibles sur simple demande en nous contactant par téléphone (071/40 27 27) ou par mail (info@trempline.be) ou par courrier (3 Grand'Rue à 6200 Châtelet).

Dans les numéros précédents...

Info n°20

Dans ce numéro:
**RE-SOURCES...
25 ANS DE PREVENTION**

Asbl Trempline - 5 Grand Rue à 6200 Châtelet - contact : +32 (0) 43 27 27
www.trempline.be
N° entreprise : 0851.346.024 N° Convention ASBL : 7.73.012.76

Info n°19

Dans ce numéro:
**Comment intégrer la notion de « plaisir »
avec les personnes dépendantes en Com-
munauté Thérapeutique**

Asbl Trempline - 5 Grand Rue à 6200 Châtelet - contact : +32 (0) 43 27 27
www.trempline.be
N° entreprise : 0851.346.024 N° Convention ASBL : 7.73.012.76

Info n°18

Dans ce numéro:
**Service Alter Ego: partenariat
« Ville de Châtelet + Trempline »
dans l'aide aux justiciables!**

Asbl Trempline - 5 Grand Rue à 6200 Châtelet - contact : +32 (0) 43 27 27
www.trempline.be
N° entreprise : 0851.346.024 N° Convention ASBL : 7.73.012.76

Info n°17

Dans ce numéro:
**Trempl'Osé: la nouvelle offre de
l'asbl Trempline**

Asbl Trempline - 5 Grand Rue à 6200 Châtelet - contact : +32 (0) 43 27 27
www.trempline.be
N° entreprise : 0851.346.024 N° Convention ASBL : 7.73.012.76

Info n°16

Dans ce numéro:
**Le processus de rétablissement
des personnes dépendantes: en
amont et en aval de Trempline**

Asbl Trempline - 5 Grand Rue à 6200 Châtelet - contact : +32 (0) 43 27 27
www.trempline.be
N° entreprise : 0851.346.024 N° Convention ASBL : 7.73.012.76

Info n°15

Dans ce numéro:
**Une année de chantier à
Trempline**

Asbl Trempline - 5 Grand Rue à 6200 Châtelet - contact : +32 (0) 43 27 27
www.trempline.be
N° entreprise : 0851.346.024 N° Convention ASBL : 7.73.012.76

Info n°14

Dans ce numéro:
**LA DÉMARCHÉ
« QUALITÉ »
A TREMPOLINE**

Asbl Trempline - 5 Grand Rue à 6200 Châtelet - contact : +32 (0) 43 27 27
www.trempline.be
N° entreprise : 0851.346.024 N° Convention ASBL : 7.73.012.76

Info n°13

Dans ce numéro:
**La phase Accueil,
première étape du
programme.**

Asbl Trempline - 5 Grand Rue à 6200 Châtelet - contact : +32 (0) 43 27 27
www.trempline.be
N° entreprise : 0851.346.024 N° Convention ASBL : 7.73.012.76

Info n°12

Dans ce numéro:
**Diversité et
interculturalité...
Trempline s'adapte!**

Asbl Trempline - 5 Grand Rue à 6200 Châtelet - contact : +32 (0) 43 27 27
www.trempline.be
N° entreprise : 0851.346.024 N° Convention ASBL : 7.73.012.76

Info n°11

**"VISION ET
STRATÉGIE DE
TREMPOLINE:
2015-2020**

Asbl Trempline - 5 Grand Rue à 6200 Châtelet - contact : +32 (0) 43 27 27
www.trempline.be
N° entreprise : 0851.346.024 N° Convention ASBL : 7.73.012.76

Info n°10

**"LES PARTENAIRES
DE TREMPOLINE:
"TOI SEUL PEUX LE FAIRE,
MAIS TU NE PEUX LE FAIRE SEUL..."**

Asbl Trempline - 5 Grand Rue à 6200 Châtelet - contact : +32 (0) 43 27 27
www.trempline.be
N° entreprise : 0851.346.024 N° Convention ASBL : 7.73.012.76

Info n°9

Asbl Trempline - 5 Grand Rue à 6200 Châtelet - contact : +32 (0) 43 27 27
www.trempline.be
N° entreprise : 0851.346.024 N° Convention ASBL : 7.73.012.76

Si Vous souhaitez recevoir les numéros précédents, veuillez envoyer un mail à info@trempline.be » en précisant votre nom et votre adresse complète.

Le groupe de travail « Trempo Info », responsable de la réalisation.





Rejoignez-nous!

@asblTrempline

Si vous souhaitez en savoir plus au sujet de Trempline, visitez notre site internet : découvrez notre travail sur la vidéo en page d'accueil.

www.trempline.be

Asbl Trempline 3 Grand Rue 6200 Châtelet

071/40 27 27